



PROGRAMME DE HOCKEY SCOLAIRE MINI-GUÉPARDS

École de l'Épervière

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Objectifs du programme

- ✓ Augmenter la motivation scolaire et appuyer la réussite scolaire
- ✓ Favoriser les bons comportements et les apprentissages en classe
- ✓ Développer un sentiment d'appartenance envers son milieu et l'école
- ✓ Développer l'autonomie de l'élève
- ✓ Apprendre les habiletés motrices reliées au hockey
- ✓ Appuyer la réussite scolaire
- ✓ Démocratiser la pratique du sport en permettant au plus grand nombre d'y avoir accès

Principales valeurs du programme

- ✓ Effort
- ✓ Bon comportement
- ✓ Entraide
- ✓ Empathie

Critères d'admissibilité

- ✓ Élèves de la 3e à la 5e année du primaire, sur une base volontaire
- ✓ Aucune expérience en hockey n'est requise puisque ce programme est une approche de développement global. Toutefois, l'élève doit démontrer un intérêt pour le hockey.
- ✓ La qualité des comportements à l'école est prioritaire puisque le hockey est un privilège. L'enfant doit avoir un bon comportement. Il doit être respectueux envers les intervenants de l'école et les autres élèves. Il doit aussi fournir des efforts soutenus en classe et en spécialité.
- ✓ Les factures scolaires de l'année précédente (effets scolaires et programme hockey) doivent être acquittées.

Date d'inscription

Au plus tard au mois de mai via un sondage envoyé par courriel

Équipements

Le parent doit fournir à son enfant :

- | | |
|-----------|----------------|
| 1- Patins | 3- Combinaison |
| 2- Casque | 4- Coquille |

L'école fournit :

- 1- Bas de hockey
- 2- Chandail

L'école peut prêter:

- | | |
|-------------|----------------|
| 3- Bâton | 6- Épaulette |
| 4- Gant | 7- Pantalon |
| 5- Jambière | 8- Protège-cou |
| 9- Coude | |

Horaire et durée

De mi-novembre à fin février (6 cycles), 4 périodes de 60 minutes par cycle de hockey à l'aréna. Les périodes à l'aréna sont en avant-midi, à la 1^{re} ou à la 3^e période de la journée.

Lieu

Centre Sportif G.H. Vermette / Aréna

1068 avenue Bergeron, Saint-Agapit, Québec G0S 1Z0

Gracieusement offert par la Municipalité de Saint-Agapit

Transport

Lorsque l'enfant commencera sa journée en hockey (1^{re} période), le parent devra déposer ce dernier à l'aréna directement, entre 7 h 25 et 7 h 40. Par la suite, celui-ci sera ramené à l'école en autobus. Lorsque l'enfant aura du hockey à la 3^e période de l'avant-midi, l'aller-retour sera fait en autobus. Notez que l'horaire détaillé sera remis en début d'année scolaire.

Entraîneur

L'enseignant d'éducation physique et un aide technique sont présents en tout temps sur la glace.

Rencontre d'informations

Le parent doit assister à la rencontre d'information obligatoire au début octobre.

Coût

Le coût d'inscription est de 275 \$ pour l'année et celui-ci est payable en trois versements (septembre, janvier et avril) pendant l'année en cours. Ce montant sert à assumer les frais de transport, l'aide technique sur la glace, le matériel ainsi que les activités spéciales. Il y a une possibilité de réduction de 50\$ si la famille participe à l'un des moyens de financement.

Moyens de financement

Il existe différents moyens de financement :

- Ramassage de canettes et de déchets (tire de tracteur et Expo Lotbinière)
- Bénévolat des parents durant les activités de financement
- Une ou deux campagnes de financement/année (la deuxième campagne peut être annulée par le comité de financement si les objectifs de financement sont atteints)

Pour obtenir un crédit de 50\$ (applicable sur le paiement d'avril), vous devez participer minimalement à l'une des options suivantes:

- Une plage horaire de ramassage de canettes
- 3 heures de bénévolat durant les activités de financement
- Cumuler 50\$ de profit à l'aide des campagnes de financement

Contrat d'engagement

L'élève et le parent doivent obligatoirement respecter et signer le contrat d'engagement pour participer au programme hockey.

Confirmation à la participation au programme

Un courriel de confirmation sera envoyé au parent avant le 30 mai pour confirmer l'acceptation de son enfant au programme hockey. Après cela, aucun changement d'avis ne peut être accepté. *Un minimum de participants par niveau est nécessaire pour offrir le programme. Ce dernier dépend de l'organisation scolaire à chaque année. La réponse définitive d'ouverture sera confirmée à la première journée du calendrier scolaire de l'année en cours. Le cas échéant, les élèves auront des cours d'éducation physique réguliers en gymnase.*

Sélection des élèves

Si le nombre d'inscriptions est plus élevé que le nombre de places, voici les critères de sélection des élèves.

- 1- L'élève doit respecter les points suivants :
 - a. Respecter les règles de vie de l'école
 - b. Faire preuve de respect, tant envers ses pairs que les adultes, en tout lieu scolaire (incluant le service de garde)
 - c. Être motivé(e) et engagé(e) dans ses apprentissages (fournir les efforts nécessaires, s'applique dans son travail, cherche à s'améliorer, n'émet pas de commentaires négatifs)
- 2- Le parent doit avoir payé les frais (école et programme hockey) avant le 30 avril.

L'élève commettant un manquement grave au code de vie pourrait se voir exclu du programme de hockey, et ce, pour une durée variable selon l'intensité, la gravité et la fréquence des gestes proscrits posés. Le tout est au jugement de la direction et de l'équipe d'intervenants. Le cas échéant, aucun remboursement ne pourrait être émis et les parents devront payer la totalité de la facture.

Conditions du programme via le CSSDN

Le programme doit être autorisé par les services éducatifs du Centre de services scolaire des Navigateurs. La somme des opérations annuelles doit être amassée avant l'approbation du CSSDN.



CONTRAT D'ENGAGEMENT

À remettre à l'école une fois votre enfant accepté dans le programme

Au programme Hockey Mini-Guépard, les élèves ont le privilège de faire leurs études dans un programme sportif hockey.

Pour favoriser sa réussite personnelle ainsi que celle des autres, l'élève doit prendre les engagements suivants :

- Respecter les règles de vie de l'école;
- Faire preuve de respect, tant envers ses pairs que les adultes, en tout lieu scolaire (incluant le service de garde);
- Être motivé(e) et engagé(e) dans ses apprentissages (fournir les efforts nécessaires, s'applique dans son travail, cherche à s'améliorer, n'émet pas de commentaires négatifs).

L'élève commettant un manquement grave au code de vie pourrait se voir exclu du programme de hockey, et ce, pour une durée variable selon l'intensité, la gravité et la fréquence des gestes proscrits posés. Le tout est au jugement de la direction et de l'équipe d'intervenants. Le cas échéant, aucun remboursement ne pourrait être émis et les parents devront payer la totalité de la facture.

Les critères ci-dessous seront évalués globalement à chaque année pour valider une inscription. Le parent doit :

- Payer les frais exigés par l'école (effets scolaires et programme hockey) avant le 30 avril de l'année en cours;
- Transporter son enfant à l'aréna les matins de hockey à la 1^{re} période;
- Participer aux moyens de financement s'il souhaite se voir accorder un crédit;
- Assister à la rencontre d'informations en début d'année.

Nom et prénom de l'élève : _____

Degré scolaire : _____

- ☐ Je comprends les engagements que mon enfant doit prendre en participant au programme de hockey. De mon côté, je m'engage à collaborer étroitement avec l'équipe-école afin qu'il respecte ces derniers.
- ☐ J'ai lu et je comprends les critères utilisés pour valider l'inscription de mon enfant. Je m'engage à respecter chacun de ceux-ci.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature d'un parent : _____

Date : _____